

Assistant-e de bureau AFP

Informations sur le domaine de qualification « pratique professionnelle »

Cette fiche comprend des informations complémentaires concernant l'ordonnance sur la formation (état au 1^{er} janvier 2019), le plan de formation (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019) et les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour la profession d'assistant-e de bureau AFP (état au 1^{er} août 2019).

Entretien de qualification

L'entretien de qualification revêt la forme d'un entretien structuré de 30 minutes. Il repose sur l'auto-évaluation finale réalisée au moyen du diagramme de compétences et sur l'œuvre soumise par les candidat-e-s.

L'entretien de qualification comprend quatre phases :

- **Exemples pratiques en lien avec le diagramme de compétences**

Cette phase est centrée sur les points forts qui ressortent de l'auto-évaluation des candidat-e-s par rapport au diagramme de compétences et sur la manière dont ces points forts se manifestent dans la pratique.

- **Enseignements tirés de l'œuvre soumise**

Cette phase porte sur les enseignements tirés par les personnes en formation de la mise en œuvre du mandat pratique.

- **Processus d'apprentissage**

Cette phase est axée sur la réflexion des candidat-e-s autour du processus d'apprentissage.

- **Évolution future**

Cette phase est centrée sur les projets des candidat-e-s en ce qui concerne leur future évolution professionnelle.

Chaque phase permet d'obtenir maximum 3 points, pour un total de 12 points dans l'ensemble.

Préparation et processus pour la soumission des travaux d'examen

Les personnes en formation sont préparées à l'entretien de qualification dans le cadre du cours interentreprises.

Pour toute information relative au processus de la soumission des documents d'examen (œuvre, auto-évaluation réalisée au moyen du diagramme de compétences) et aux délais à respecter, veuillez vous référer aux instructions des commissions des cours de la CIFIC Suisse.

CIFIC Suisse, mars 2021